Quatre-vingt-dixième année. — N° 133. Le Numéro : 20 francs. Samedi 7 Juin 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports : Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

PERMIS DE CONSTRUIRE

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition, **mise à jour au 15 mai 1958,** de la brochure **n° 1005,** qui réunit les différents textes actuellement en vigueur concernant le **permis de construire.**

Cette brochure concerne notamment :

— *l'instruction des demandes et les modalités de délivrance du permis ;*
— *le contrôle de l'administration, les infractions et les sanctions ;*
— *les conditions d'exemption dont bénéficient certaines constructions ;*
— *les dispositions spéciales applicables aux communes de faible population.*

Cette brochure de 136 pages, de format in-8° carré, est mise en vente au prix de **200** F ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. 9063-13 Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 mai 1958 portant changements de noms (p. 5390).

Décrets portant nominations, attribution de fonctions, mise en position sous les drapeaux et rapportant les dispositions de précédents décrets (magistrature) (rectificatifs) (p. 5390).

Arrêté portant nomination de rapporteurs près la commission spéciale de cassation des pensions adjoints temporairement au conseil d'Etat (p. 5390).

Arrêté portant mise en congé de longue durée (personnel des services judiciaires) (p. 5391).

Listes des candidats définitivement admis aux examens professionnels de chef de service de greffe et aux examens professionnels de chef de secrétariat (p. 5391).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur accordés à des consuls (p. 5391).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Grenoble de terrains nécessaires au prolongement de la rue de la République et à la rénovation d'un îlot urbain (rectificatif) (p. 5391).

Arrêté du 28 mai 1958 portant interdiction d'une publication en langue étrangère (p. 5391).

Arrêté portant inscription à des tableaux d'avancement (personnel des préfectures) (p. 5391).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5392).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêtés portant nominations et rectificatif (armée de mer [réserve] et constructions et armes navales) (p. 5391).

Décision portant admission dans les cadres de réserve (service des essences des armées) (p. 5395).

Liste des officiers d'active de l'armée de terre admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée en 1958 à l'école des officiers de la gendarmerie nationale (p. 5395).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêtés du 5 juin 1958 fixant la date des élections de représentants du personnel et mettant fin au mandat de membres près de certaines commissions administratives paritaires centrales et locales des services du Trésor (p. 5395).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 15 avril 1958 relatif à la création de cours professionnels municipaux à Aire-sur-l'Adour (Landes) et institution d'une commission locale professionnelle (p. 5396).

Arrêté du 29 avril 1958 fixant le nombre de postes mis au concours en application de l'arrêté du 22 mars 1958 fixant de nouvelles dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré des facultés des sciences pour l'année scolaire 1957-1958 (p. 5396).

Arrêtés portant reclassement, détachements, acceptation de démission et admission à la retraite (administration académique et enseignement du second degré) (p. 5396).

Listes de candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie (sections Anatomie pathologique et Hématologie) (p. 5396).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté portant délégations de signature (p. 5397).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté portant nomination du secrétaire général par intérim de la mission d'aménagement régional de la Guinée (p. 5397).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Tableaux d'avancement de grade des attachés d'administration centrale et *arrêtés* portant promotions (administration centrale) (p. 5397).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 26 mai 1958 portant homologation d'appareils correcteurs de la surdité (p. 5398).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêtés du 7 mai 1958 portant modifications à des projets de reconstruction et d'aménagement (p. 5398).

Arrêtés du 27 mai 1958 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 5398).

Arrêtés portant nomination, titularisation, mise en disponibilité et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 5398).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission. — Rectificatif à la séance du 2 juin 1958 (p. 5399).

Conseil de la République. — Groupes politiques (p. 5399).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocations de commissions (p. 5399).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 5399).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de biens essentiels (contingents globaux) (rectificatif) (p. 5400).

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros, aux Halles centrales de Paris (p. 5400).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Brignoles (Var) (p. 5400).

Avis de vacance du poste d'économe de l'hôpital-hospice de Menton (Alpes-Maritimes) (p. 5400).

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées) (p. 5400).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (19e semaine de 1958) (p. 5401).

Annonces (p. 5402).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 28 mai 1958 portant changements de noms.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer:

Au nom de HAMADOUCHE celui de AMADOUCHE:

HAMADOUCHE (Paul), né le 4 mars 1919 à Cheurfa-Mizrana (Algérie), demeurant au camp du Valdahon (Doubs), agissant également au nom de ses enfants mineures: *a*) Nicole-Marcelle, née le 11 août 1942 à Fondouk-Djedid (Tunisie); *b*) Nicole-Madeleine, née le 3 mars 1946 à Strasbourg (Bas-Rhin).

Au nom de LEPOIVRE celui de PREYVAL:

LEPOIVRE (Jacques-Albert-Marie-Joseph), né le 27 novembre 1922 à Seclin (Nord), demeurant à Longeville-les-Metz (Moselle), 6, rue des Ecoles, agissant également au nom de ses enfants mineurs: *a*) Véronika-Violaine-Jeanne, née le 1er février 1950 à Soissons (Aisne); *b*) Jacques-Christian-Jean-Albert, né le 31 décembre 1950 à Soissons (Aisne).

Au nom de OUAHBA celui de DONAY:

OUAHBA NESSIM, né le 5 mars 1929 au Caire (Egypte), demeurant à Paris (12e), 34, rue Traversière.

Art. 2. — Les tribunaux ne pourront être saisis en vue de faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI, et sur justification qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 mai 1958.

PIERRE PFLIMLIN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Décret portant nomination de magistrats, attribution de fonctions et mise en position « sous les drapeaux ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1958:

Page 5296, 1re colonne, après la 33e ligne, ajouter:

« Juge au tribunal de première instance de Cognac, M. Calvet, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Toulouse, en remplacement de M. de Valon ».

Même page, 40e ligne, au lieu de: « en remplacement de M. Ronsin, qui a été nommé procureur général près la cour d'appel de Rouen », lire: « en remplacement de M. Ronsin, qui a été nommé président de chambre près la cour d'appel de Rouen ».

Décret rapportant certaines dispositions de précédents décrets.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juin 1958:

Page 5295, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « Sont rapportées les dispositions du décret du 28 mars 1958 par lesquelles a été nommée Mme Colomes, épouse Caralp », lire: « Sont rapportées les dispositions du décret du 28 mars 1958 par lesquelles a été nommée juge d'instruction au tribunal de première instance d'Aubusson, Mme Colomes, épouse Caralp ».

Commission spéciale de cassation des pensions adjointe temporairement au conseil d'Etat.

Par arrêté du 30 mai 1958, MM. Jean-Pierre Hadengue et Jacques Bonnet, auditeurs à la cour des comptes, sont nommés rapporteurs près la commission spéciale de cassation des pensions, en remplacement de MM. Ducher et Dominjon, déchargés de leurs fonctions sur leur demande.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté en date du 19 mai 1958, M. Eynius (Laurent), agent de bureau au tribunal cantonal de Château-Salins, est placé en position de congé de longue durée, sans retenue de traitement, pour une période de six mois, à compter du 19 mars 1958, en application de l'article 23, premier alinéa, de la loi du 19 octobre 1946 (cinquième congé).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis aux examens professionnels de chef de service de greffe.

I. — *Session du 22 novembre 1957.*

MM. Besse, Beudin, Chevreux, Daviet, Tourneux, Vialatte, Zissel.

II. — *Session du 14 avril 1958.*

MM. Baudron, Bigeard, Boucher, Buisson, Le Charles, Daney, Gadrey, Guerin, Joulin, Lefebvre, Lefrancier, Margeot, Peltier, Rimbert, Vilespy, Wilmes, Wittet.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis aux examens professionnels de chef de secrétariat.

I. — *Session du 23 novembre 1957.*

MM. Carpentier, Faubert, Mlle Frechingue, MM. Halin, Lalis, Leseur, Orset, Mlle Porée, M. Scellier.

II. — *Session du 15 avril 1958.*

Mme Absil, MM. Bonnet, Le Charles, Colin, Dangreaux, Demore, Mme Dufau, Mlle Hoock, MM. Jacques, Mairand, de Pierrepont, Mme Villeneuve.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. David Monteiro de Barros Lins en qualité de consul du Brésil au Havre, avec juridiction sur les départements du Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Maritime et Somme.

L'exequatur est accordé à M. Gaetano Prati en qualité de consul de Saint-Marin à Paris, avec juridiction sur les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Nord, Oise, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Aube, Haute-Marne, Vosges, Loiret, Yonne, Cher, Indre, Haut-Rhin et Bas-Rhin.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Grenoble de terrains nécessaires au prolongement de la rue de la République et à la rénovation d'un îlot urbain.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 avril 1958: page 4047, 1re ligne, au lieu de: « Par décret en date du 19 avril 1957 », lire: « Par décret en date du 19 avril 1958 »; 8e ligne, au lieu de: « 767 p, 770 p, 771 p, 772, 761 p, 753 p, », lire: « 767 p, 770 p, 771 p, 772, 761 p, 762 p, 753 p ».

Interdiction d'une publication en langue étrangère.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la distribution et la mise en vente de la publication en langue portugaise intitulée *O Militante* sont interdites sur l'ensemble du territoire.

Art. 2. — Le préfet de police dans le département de la Seine et les préfets dans les autres départements sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 mai 1958.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DAMELON.

Personnel des préfectures.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT ADMINISTRATIF SUPÉRIEUR

Par arrêté en date du 28 mai 1958, les rédacteurs et rédacteurs principaux de préfecture dont les noms suivent, ont été inscrits pour les années 1949 à 1957 sur les tableaux d'avancement au grade d'agent administratif supérieur:

I. — AU TITRE DE L'ANNÉE 1949

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Ain: Mme Trably (Andrée).

A la préfecture des Alpes-Maritimes: Mme Nespola (Noëlie).

A la préfecture de l'Ardèche: M. Coste (Alphonse).

A la préfecture de l'Ariège: M. Mourterou (François).

A la préfecture de l'Aube: Mme Grenot (Yvette).

A la préfecture de l'Aude: Mme Baux (Madeleine), M. Sylvestre (Joseph).

A la préfecture de l'Aveyron: Mlle Barascud (Paulette).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône: MM. Casanova (Jean), Lagier (Gabriel).

A la préfecture du Calvados: Mlle Ore (Suzanne), M. Boutry (Charles).

A la préfecture du Cantal: M. Borzeix (Antoine).

A la préfecture de la Charente: Mmes Loyer (Marcelle), Remondet (Yvonne), Mlle Rigaud (Andrée).

A la préfecture de la Charente-Maritime: Mme Piton (Jeanne).

A la préfecture du Cher: Mme Guichaoua (Marguerite), Mlles Lamoureux (Marcelle), Billiard (Yvonne).

A la préfecture de la Corse: Mme Simoni (Antoniola).

A la préfecture de la Côte-d'Or: Mlle Ponçot (Yvonne).

A la préfecture des Côtes-du-Nord: M. Becouarn (Guillaume).

A la préfecture de la Creuse: Mme Lecour (Simone).

A la préfecture de la Dordogne: Mlle Culine (Jeanne).

A la préfecture de la Drôme: M. Perrin (Paul).

A la préfecture d'Eure-et-Loir: Mlle Montaudoin (Alice).

A la préfecture du Finistère: M. Fis (Jean-Michel).

A la préfecture du Gard: M. Perrier (Lucien).

A la préfecture de la Haute-Garonne: M. Delos (Barthélémy), Mme Malie (Aimée).

A la préfecture du Gers: Mme Parrouffe (Laure), Mlle Sarrat (Suzanne).

A la préfecture de la Gironde: Mlle Ducasse (Lucienne).

A la préfecture de la Guadeloupe: M. Pausicles (Edgard).

A la préfecture de l'Hérault: M. Marini (José).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine: M. Barbe (Gaston), Mlle Taffory (Suzanne).

A la préfecture d'Indre-et-Loire: Mme Leclerc (Madeleine).

A la préfecture de l'Isère: Mme Chaloin (Adrienne), Mlle Guillaud (Germaine), Mme Finet (Mélina).

A la préfecture de Loir-et-Cher: Mlle Chesnoy (Germaine).

A la préfecture de la Loire: Mme Vacher (Marguerite).

A la préfecture de la Haute-Loire: M. Magat (Aimé).

A la préfecture de la Loire-Atlantique: Mme David (Simone).

A la préfecture du Loiret: Mlle Bertrand (Germaine).

A la préfecture de la Lozère: Mme Chaptal (Yvonne).

A la préfecture de la Marne: M. Chauvet (Georges).

A la préfecture de la Martinique: MM. Conseil (Lucy), Maccio (Paul).

A la préfecture de Meurthe-et-Moselle: Mlle Demengeot (Jeanne).

A la préfecture de la Meuse: M. Julliard (Auguste).

A la préfecture de la Moselle: M. Lagrange (Henri).

A la préfecture de la Nièvre: Mlle Abel (Alice), M. Monet (Jean).

A la préfecture du Nord: MM. Cools (Robert), Verkindt (Alfred), Vermesch (Emile).

A la préfecture de l'Oise: M. Heu (Lucien).

A la préfecture de l'Orne: Mme Angot (Louise).

A la préfecture du Pas-de-Calais: Mlle Allart (Pauline), Mme Laurent (Angéline).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées: Mlle Corneux (Germaine).

A la préfecture des Pyrénées-Orientales: M. Olivier Pierre.

A la préfecture du Bas-Rhin: MM. Bornert (Louis), Uhrich (Albert), Mlle Geiger (Marie-Louise).

A la préfecture du Haut-Rhin : MM. Albrecht (Marcel), Schwenck (Jules), Wiespieser (Joseph).
A la préfecture de Saône-et-Loire : Mme Humbert (Jeanne).
A la préfecture de la Sarthe : M. Vaudou (Victor).
A la préfecture de la Savoie : Mlle Billon (Henriette).
A la préfecture de la Haute-Savoie : M. Robert (Claudius).
A la préfecture de la Seine-Maritime : M. Manchion (Marcel).
A la préfecture de Seine-et-Marne : Mme Aujay (Charlotte).
A la préfecture de Seine-et-Oise : MM. Demay (Robert), Jolivet (Paul).
A la préfecture de la Somme : M. Dupontreue (Georges).
A la préfecture du Var : Mme Antonin (Madeleine).
A la préfecture de la Vendée : Mlle Bertin (Germaine).
A la préfecture des Vosges : M. Courroy (Paul).
A la préfecture de l'Yonne : Mme Vasseur (Germaine).

b) *Fonctionnaires détachés.*

Mme Morisson (Renée), M. Zwickel (Pierre).

II. — Au titre de l'année 1950

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Ain : Mlle Cornely (Lucie).
A la préfecture de l'Aisne : MM. Flamand (Edouard), Jonneaux (Ernest).
A la préfecture de l'Allier : M. Carteron (Charles).
A la préfecture des Alpes-Maritimes : Mlle Cauvin (Marie).
A la préfecture de l'Aube : M. Laffrat (André).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône : Mme Coquart (Marie-José).
A la préfecture du Cantal : Mme François (Marguerite).
A la préfecture de la Charente : Mlle Manan (Marguerite).
A la préfecture de la Charente-Maritime : Mme Smirnoff (Marguerite).
A la préfecture de la Corse : M. Santandrea (Pascal).
A la préfecture de la Côte d'Or : M. Lacroix (Marius).
A la préfecture des Côtes-du-Nord : M. Mallerre (Adrien).
A la préfecture de la Creuse : M. Cledière (Pierre).
A la préfecture du Doubs : M. Thevenot (Roger).
A la préfecture de l'Eure : Mmes Dortel (Marcelle), Ruellan (Simone).
A la préfecture d'Eure-et-Loir : Mlle Alleaume (Yvonne).
A la préfecture du Finistère : M. Ploe (Hervé).
A la préfecture du Gard : M. Duchesne (Fernand).
A la préfecture de la Gironde : Mlle Thoreau (Madeleine), M. Dupeyron (Jean).
A la préfecture de la Guadeloupe : M. Glaude (Victor).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine : Mme Renault (Céline).
A la préfecture de l'Indre : Mme Juttin (Madeleine).
A la préfecture de l'Isère : M. Souverain (Jean), Mme Trente (Marie-Louise).
A la préfecture du Jura : Mme Gaillard (Eva).
A la préfecture des Landes : Mme Rolland (Marthe).
A la préfecture de la Loire : Mme Paccard (Marguerite).
A la préfecture de la Haute-Loire : M. Vray (Eugène).
A la préfecture de la Loire-Atlantique : Mme Bourgeois (Hélène).
A la préfecture du Loiret : M. Martin (Georges).
A la préfecture de la Lozère : Mlle Bonnet (Blanche).
A la préfecture de Maine-et-Loire : M. Bourcier (François).
A la préfecture de la Manche : M. Auriac (Joseph).
A la préfecture de la Marne : M. Vincent (Marcel).
A la préfecture de la Martinique : M. Roderic (Charles).
A la préfecture de la Mayenne : Mlle Moreau (Madeleine).
A la préfecture de la Meuse : M. Pierre (François).
A la préfecture du Nord : Mmes Sattler (Madeleine), Loock (Renée).
A la préfecture de l'Orne : Mlles Georgeon (Suzanne), Cotelle (Berthe).
A la préfecture du Pas-de-Calais : Mme Lamps (Yvonne).
A la préfecture du Puy-de-Dôme : M. Ploujoux (Georges), Mlle Dumas (Marceline).
A la préfecture des Hautes-Pyrénées : Mlle Henocque (Jeanne).
A la préfecture du Bas-Rhin : MM. Haag (Auguste), Kinder (Albert).
A la préfecture du Haut-Rhin : Mme Faller (Marie), M. Sabatier (Edouard).
A la préfecture du Rhône : M. Merand (Albert), Mlle Aupetit (Paulette).
A la préfecture de Saône-et-Loire : M. Rochedix (Pierre).
A la préfecture de la Seine-Maritime : M. Leneutre (Raymond).
A la préfecture de Seine-et-Oise : M. Obry (Marc).
A la préfecture de la Somme : Mlle Sangnier (Marcelle).
A la préfecture de Tarn-et-Garonne : M. Caillol (Jean).
A la préfecture du Var : M. Alfonsi (Pierre).
A la préfecture de Vaucluse : Mlle Mayet (Léa).
A la préfecture de la Vendée : Mlle Bouron (Marguerite).
A la préfecture de la Haute-Vienne : M. Laprée (André).

III. — Au titre de l'année 1951

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Aisne : MM. Lefevre (Roland), Leblond (Marcel).
A la préfecture des Alpes-Maritimes : M. Merle (Eugène).
A la préfecture de l'Aube : Mme Laffrat (Pâquerette).
A la préfecture de l'Aveyron : M. Bataille (Martin), Mme Peillou-Martin (Simone).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône : Mme Chambert (Marguerite), M. Cavailhon (André).
A la préfecture de la Charente : Mlle Guibert (Andrée).
A la préfecture du Cher : Mlle Sevat (Denise), M. Pasdeloup (André).
A la préfecture de la Corse : Mlle Arrio (Pauline).
A la préfecture des Côtes-du-Nord : MM. Toudic (Albert), Flouriot (Léon).
A la préfecture de la Creuse : M. Combaud (Louis).
A la préfecture de la Dordogne : Mlle Deffieux (Jeanne).
A la préfecture du Finistère : Mmes Cadiou (Jeanne), Grannec (Anne-Marie).
A la préfecture de la Gironde : Mmes Macchi (Jane), Molinier (Jeanne), Baudichon (Lucienne).
A la préfecture de la Guadeloupe : M. Nazarin (Hippolyte).
A la préfecture de l'Hérault : Mme Assier (Clotilde).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine : Mlle Guillemin (Jeanne).
A la préfecture d'Indre-et-Loire : Mme Devautour (Marie-Thérèse).
A la préfecture de l'Isère : Mme Carrier (Germaine), M. Guillot (Fernand).
A la préfecture des Landes : Mme Testemale (Alice).
A la préfecture de la Loire-Atlantique : Mmes Busson (Renée), Le Normand (Joséphine).
A la préfecture du Lot : M. Destal (Gaston).
A la préfecture de la Lozère : M. Seguin (Armand).
A la préfecture de Maine-et-Loire : M. Vaast (Marcel).
A la préfecture de la Martinique : M. Padoly (Saturnin).
A la préfecture du Nord : M. Limoisin (Ernest), Mlle Biltresse (Marthe), M. Delecluse (Georges).
A la préfecture du Puy-de-Dôme : Mlles Leyreloup (Virginie), Vincent (Joséphine).
A la préfecture du Bas-Rhin : M. Huber (Ernest).
A la préfecture du Haut-Rhin : MM. Degermann (Gustave), Vone (Louis).
A la préfecture de la Haute-Saône : M. Klencklen (Paul).
A la préfecture de la Seine-Maritime : Mlle Benard (Lucie).
A la préfecture de la Vendée : M. Normand (Roger).
A la préfecture de la Haute-Vienne : Mme Lardy (Paulette).

b) *Fonctionnaires détachés.*

M. Kohler (André).

IV. — Au titre de l'année 1952

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Aisne : M. Catrin (Paul).
A la préfecture des Alpes-Maritimes : Mme Briais (Juliette).
A la préfecture de l'Aube : Mme Gravelle (Andrée).
A la préfecture de l'Aude : M. d'Azemar (Jean).
A la préfecture du Calvados : Mme Chauvin (Micheline).
A la préfecture de la Dordogne : M. Lanard (Georges).
A la préfecture d'Eure-et-Loir : Mme Leguay (Renée).
A la préfecture du Gard : M. Brizon (René).
A la préfecture de la Gironde : Mme Bizeul (Jeanne).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine : M. Chenard (Théodore).
A la préfecture de la Haute-Loire : Mme Pingat (Marie-Antoinette).
A la préfecture du Loiret : Mlle Marchand (Yvonne).
A la préfecture de la Manche : Mlle Masse (Maria).
A la préfecture de la Haute-Marne : Mme Hert (Madeleine).
A la préfecture de la Mayenne : M. Mahouin (Emile).
A la préfecture de la Meuse : M. David (Edmond).
A la préfecture du Morbihan : M. Roger (Victor).
A la préfecture de la Nièvre : M. Bras (Yves).
A la préfecture du Nord : M. Ollivier (Félicien).
A la préfecture de l'Orne : Mme Monnier (Charlotte).
A la préfecture du Pas-de-Calais : Mme Fournier (Gisèle).

A la préfecture du Puy-de-Dôme: Mme Morel (Esther).
A la préfecture des Basses-Pyrénées: M. Saldaqui (Jean).
A la préfecture des Pyrénées-Orientales: Mlle Martel (Georgette).
A la préfecture de la Réunion: M. Belon (René).
A la préfecture du Bas-Rhin: M. Boufay (Robert).
A la préfecture du Haut-Rhin: M. Wignot (Eugène).
A la préfecture du Rhône: M. Aitelli (François).
A la préfecture de Saône-et-Loire: M. Myot (Albert).
A la préfecture de la Haute-Savoie: M. Olivier (Pierre).
A la préfecture de Seine-et-Oise: MM. Charron (Albert), Flesch (Joseph).
A la préfecture de la Somme: Mlle Pruvot (Jeanne).
A la préfecture de la Vendée: M. Durand (Paul).
A la préfecture de la Haute-Vienne: Mme Fady (Ezilda).

b) *Fonctionnaires détachés.*

M. Laroche (Armand).

V. — Au titre de l'année 1953

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Ain: M. Levrier (Henri).
A la préfecture de l'Ariège: M. Lestel (Yves).
A la préfecture de l'Aube: M. Robert (André).
A la préfecture de l'Aude: M. Lapierre (Germain).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône: Mme Joullie-Duclos (Rosemonde).
A la préfecture de la Charente: Mme Viaud (Renée).
A la préfecture des Côtes-du-Nord: M. Dagorn (Raymond).
A la préfecture de la Creuse: Mlle Noel (Jeanne).
A la préfecture du Doubs: Mlle Baverel (Henriette).
A la préfecture d'Eure-et-Loir: Mme Huguenot (Hélène).
A la préfecture du Finistère: Mme de Penamros (Anne).
A la préfecture de la Guadeloupe: Mlle Félicité (Emilie).
A la préfecture de la Haute-Loire: M. Testard (Alphonse).
A la préfecture du Loiret: M. Moinard (Théophile).
A la préfecture de la Manche: Mme Sicard (Antoinette).
A la préfecture du Nord: M. Piette (Raymond).
A la préfecture du Pas-de-Calais: Mme Sueur (Madeleine).
A la préfecture du Puy-de-Dôme: Mme Vaysse (Madeleine).
A la préfecture du Bas-Rhin: M. Marzolf (Robert).
A la préfecture du Rhône: Mme Emonet (Geneviève).
A la préfecture de Saône-et-Loire: Mlle Belorgey (Louise).
A la préfecture de Seine-et-Marne: Mme Siret (Alice).
A la préfecture de Seine-et-Oise: Mme Paricaud (Léa).
A la préfecture de la Somme: M. Timmermann (Marcel).
A la préfecture de Vaucluse: M. Sylvestre (Pierre).
A la préfecture de l'Yonne: M. Charlot (Roger).

VI. — Au titre de l'année 1954

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Ain: Mlle Duplat (Germaine).
A la préfecture de l'Aisne: Mme Dufour (Marie).
A la préfecture de l'Allier: Mlle Giraud (Clotilde).
A la préfecture des Basses-Alpes: M. Hubert (Martial).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône: M. Bes (Henri).
A la préfecture de la Charente-Maritime: Mme Audry (Arlette).
A la préfecture de la Guadeloupe: Mme Coradin (Eliane).
A la préfecture d'Indre-et-Loire: Mlle Baritaud (Marie-Louise).
A la préfecture du Morbihan: M. Jolivel (Pierre).
A la préfecture de l'Orne: Mlle Lenoir (Marguerite).
A la préfecture du Puy-de-Dôme: M. Chosson (Antonin).
A la préfecture de la Réunion: M. de Fondaumière (Pierre).
A la préfecture du Haut-Rhin: M. Cornu (Henri).
A la préfecture de la Seine-Maritime: Mme Cheron (Madeleine).
A la préfecture du Tarn: M. Thirion (François).
A la préfecture de Tarn-et-Garonne: M. Miquel (Abel).
A la préfecture du Var: Mlle Orcier (Ernestine).
A la préfecture de Vaucluse: Mlle Dufraisse (Marie).

VII. — Au titre de l'année 1955

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Aveyron: M. Gouzou (Louis).
A la préfecture de la Côte-d'Or: M. Bobillot (Robert).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine: Mme Blondeau (Germaine).
A la préfecture d'Indre-et-Loire: Mme Ferme (Trévise).
A la préfecture de Maine-et-Loire: M. Dannery (Paul).
A la préfecture de la Nièvre: M. Fleury (Robert).
A la préfecture des Hautes-Pyrénées: Mme Laffond (Marie).
A la préfecture des Pyrénées-Orientales: M. Levallois (Charles).
A la préfecture de la Somme: Mlle Personne (Geneviève).
A la préfecture du Var: Mme Bertrand (Marguerite).
A l'administration centrale du ministère de l'intérieur: M. Campagne (Raymond).

VIII. — Au titre de l'année 1956

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture de l'Ain: M. Faivre (Charles).
A la préfecture de l'Aisne: M. Legras (Lucien).
A la préfecture des Alpes-Maritimes: M. Bonnet (Georges).
A la préfecture de l'Aube: M. Guibert (Alfred).
A la préfecture des Bouches-du-Rhône: Mme Guy (Andrée).
A la préfecture de la Dordogne: M. Mongibeaux (Jean-François).
A la préfecture d'Ille-et-Vilaine: Mme Crenn (Marie).
A la préfecture du Loir-et-Cher: Mme Jumaire (Lucienne).
A la préfecture du Lot: Mme Auricoste (Geneviève).
A la préfecture de la Lozère: M. Rochebrave (Aimé).
A la préfecture de la Manche: M. Dethan (René).
A la préfecture de la Martinique: Mme Guyoton (Célide).
A la préfecture de la Moselle: Mlle Dutour (Germaine), MM. Guyot (Lucien), Linder (Guillaume).
A la préfecture du Bas-Rhin: M. Will (Ernest).
A la préfecture des Deux-Sèvres: M. Limoge (Robert).
A la préfecture du Var: Mlle Baux (Suzanne).

b) *Fonctionnaires détachés.*

Mme Surmonne (Louise).

IX. — Au titre de l'année 1957

a) *Fonctionnaires en activité.*

A la préfecture du Cantal: Mlle Lassalle (Gabrielle).
A la préfecture de la Corse: Mme Lepourcelet (Renée).
A la préfecture de la Drôme: Mlle Colin (Simone).
A la préfecture de la Guyane: Mlle Saccharin (Sara).
A la préfecture de l'Hérault: M. Arnal (Robert).
A la préfecture de Lot-et-Garonne: Mme Issot (Paule).
A la préfecture de la Manche: Mme Lemetayer (Hélène).
A la préfecture de la Martinique: MM. Leger (Henri), Toussier (Victor).
A la préfecture de l'Oise: Mlle Bonvalot (Suzanne).
A la préfecture du Pas-de-Calais: Mme Fabre (Blanche).
A la préfecture des Hautes-Pyrénées: Mme Cenac (Marie-Jeanne).
A la préfecture de Seine-et-Oise: Mme Guillard (Berthe), M. Pitrou (Robert).
A la préfecture de Vaucluse: M. Boucoiran (Ernest).
A l'administration centrale du ministère de l'intérieur: Mlle Debout (Odette), M. Julien (René).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du préfet de l'Allier en date des 7 septembre 1957 et 27 novembre 1957, les parcelles de terrain ci-après désignées dépendant de la commune de Blomard (canton de Montmarault, arrondissement de Montluçon) sont rattachées à la commune de Montmarault (mêmes canton et arrondissement):

1° Les parcelles figurant sous les nos 1, 2 et 4 (section A), lieudit La Maison-Neuve, appartenant à M. Picandet (Lucien);
2° Les parcelles figurant sous les nos 3 et 9 (section A), lieudit La Maison-Neuve, appartenant à M. Falenchère.

La population à transférer de la commune de Blomard à la commune de Montmarault est de sept habitants (population éparse).

Par arrêté du préfet de l'Orne en date du 6 mai 1958 et dans le cadre des opérations de remembrement, les circonscriptions territoriales des communes de Dorceau (canton de Rémalard, arrondissement de Mortagne-au-Perche) et de Saint-Germain-des-Grois (mêmes canton et arrondissement) ont été modifiées conformément aux indications figurant sur ledit arrêté.

Par arrêté du préfet de l'Orne en date du 6 mai 1958 et dans le cadre des opérations de remembrement, les circonscriptions territoriales des communes de Sai (canton et arrondissement d'Argentan) et d'Urou-et-Crennes (mêmes canton et arrondissement) ont été modifiées conformément aux indications figurant sur ledit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Armée de mer (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mai 1958:

Page 5010, branche « Service général », spécialité « Détecteur » (13), 2e colonne, au lieu de: « Slama (Lucien-Pierre-Haïm) », lire: « Slama (Lucien-Pierre-Haïm) »; branche « Aéronautique », spécialité « Pilote d'aéronautique » (5), 1re colonne, au lieu de: « Pascalon (Pierre-Jean-Marie-Camille) », lire: « Pascalon (Pierre-Jean-Marie-Camille) ».

Page 5011, Aspirants mécaniciens de réserve, branche « Service général (12), 2e colonne, au lieu de: « Andéassian (Jean-Michel-Léon) », lire: « Andréassian (Jean-Michel-Léon) ».

Constructions et armes navales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 12 mai 1958, sont nommés à l'emploi de technicien d'études et de fabrications des constructions et armes navales (1er échelon), pour compter du 1er avril 1958, les élèves de l'école technique normale et les ouvriers dont les noms suivent:

Tour choix.

M. Le Coat (Jean), Brest, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 3 ans 3 mois 22 jours.

Tour école.

MM.

Le Griffon (Paul), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.
Rouxel (Georges), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.
Joubert (Jean), Brest, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Fouillen (Claude), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Golvan (Emmanuel), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 3 ans 8 mois 8 jours.

Tour école.

MM.

Le Gloahec (Pierre), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.
Bernardi (Raymond) (1), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.
Le Dévéhat (Frédéric), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Aimé (Jean-Pierre), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Quénécan (Lucien), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 4 ans 6 mois 5 jours.

Tour choix.

MM.

Le Galloudec (Joseph), Brest, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Forillière (Guy) (1), Toulon, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Saint-Macaire (Jean), Ruelle, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Cauvin (Louis), Ruelle, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Courtet (Louis), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 3 ans 3 mois 20 jours.

Tour école.

MM.

Viola (Adolphe), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: 1 an 3 mois.
Pouliguen (Pierre), Brest, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Petit (Jean-Pierre), Ruelle, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Le Guitton (Roger), Lorient, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: 1 an.

(1) Sous réserve d'aptitude à la visite médicale.

Tour choix.

M. Flatres (Robert), Dakar, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 3 ans 10 mois 20 jours.

Tour école.

MM.

Le Nevenic (Louis), Lorient, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Aguilar (Joseph), Oran, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.
Aubrée (Bernard), Toulon, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.
Lonégro (Claude), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Valette (Maxime), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

Tour école.

MM.

Collot (Jacques) (1), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.
Quivoron (Louis), Brest, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.
Sauvaire (Victor), Brest, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.
Picot (André), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Burdet (René), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

Tour école.

MM.

Thévenaud (Jean), Ruelle, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Viaud (Jean-Luc), Saint-Tropez, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Samson (Claude), Brest, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.
Begtine (Georges), Toulon, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Desaint (André), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: 1 an 5 mois 1 jour.

Tour école.

MM.

Allan (Claude), S. T. C. A. N., port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.
Palaric (Georges), Saint-Tropez, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 1 an 5 mois 20 jours.
Ribière (Guy), Ruelle, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Jaulin (Michel), Guérigny, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Ferrec (Marcel), S. S. T. F., port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 1 an 4 mois 10 jours.

Tour école.

MM.

Mary (Robert), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.
Lolon (Yvonnic), Saint-Tropez, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Mouret (Henri), Guérigny, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: 1 an 6 mois.
Hoffsteter (Claude), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.

Tour choix.

M. Roumy (Albert), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: 5 ans 10 mois 26 jours.

Tour école.

MM.

Pauliac (Jean), Ruelle, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Hadjadj (Simon), Lorient, port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.

(1) Sous réserve d'aptitude à la visite médicale.

Ulvoas (Jean-Louis), Oran, port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: néant.
Le Lardic (Guy), S. T. C. A. N., port matriculaire: Brest; bonifications pour services militaires: 6 mois 20 jours.

Tour choix.

M. Le Boisselier (Roger), Cherbourg, port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.

Tour école.

MM.

Blanc (Christian), S. T. C. A. N., port matriculaire: Toulon; bonifications pour services militaires: néant.
Rousselet (Bernard), S. T. C. A. N., port matriculaire: Cherbourg; bonifications pour services militaires: néant.

Les techniciens d'études et de fabrications des constructions et armes navales (1er échelon), nommés par le présent arrêté et dont les noms suivent, reçoivent les avancements d'échelon ci-après:

MM.

Roumy (Albert), au 4e échelon du 5 mai 1958.
Quénéean (Lucien), au 3e échelon du 1er avril 1958; reliquat de bonifications: 6 mois 5 jours.
Flatrès (Robert), au 3e échelon du 11 mai 1958.
Golvan (Emmanuel), au 3e échelon du 23 juillet 1958.
Le Coat (Jean), au 2e échelon du 1er avril 1958; reliquat de bonifications: 1 an 3 mois 22 jours.
Courtet (Louis), au 2e échelon du 1er avril 1958; reliquat de bonifications: 1 an 3 mois 20 jours.

Service des essences des armées.

Par décision du 22 mai 1958, est admis dans les cadres de réserve du service des essences des armées, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active:

Avec le grade d'adjoint d'administration en chef.

M. Dubreuil (Pierre-Gontran), admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 1958.

Liste des officiers d'active de l'armée de terre admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée en 1958 à l'école des officiers de la gendarmerie nationale.

1re région militaire.

M. de Maximy (Pierre-René-Joseph-Marie), lieutenant, infanterie.

3e région militaire.

M. Brossard (Roland-Jean-Henri), capitaine, infanterie.

5e région militaire

MM.

Deswarte (Marcel-Georges), capitaine, infanterie de marine.
Tacquet (Raymond-Maurice-Dominique), lieutenant, artillerie.

6e région militaire.

M. Courtat (Jean-René-Maurice), capitaine, infanterie.

9e région militaire.

MM.

Relfis (Paul-Noël-Joseph), capitaine, infanterie de marine.
Jouniaux (Raymond-Marius), capitaine, infanterie.

10e région militaire.

MM.

Loustau (Henri-Paul-Jean-Baptiste), capitaine, infanterie.
Masini (Maurice-Nicolas-Gabriel-Victor), capitaine, infanterie de marine.
Foulquier (Henri-Louis-Guillaume), capitaine, infanterie.
Basset (Robert-Jean), lieutenant, infanterie.
Gros (André-Désiré), lieutenant, infanterie de marine.
Beaufreton (Charles-René-Gabriel), lieutenant, infanterie.
Beslay (Pierre-Marcel-René), lieutenant, train.
Bodilis (Jean), lieutenant, infanterie.
Culot (Michel-Jules-Valérie), lieutenant, infanterie.
Devaux (Jean-Georges-Lucien-Raymond), lieutenant, artillerie.
Fournier (Gérard-Fernand), lieutenant, train.
Lagarde (Aimé-Raymond-René), lieutenant, train.
Lassalle Gassiolle (André-Jean-Baptiste-Charles), lieutenant, infanterie.
Vuarnet (Claude), lieutenant, infanterie.
Domange (Christian-Gaston), sous-lieutenant, infanterie.
Michel (Pierre-Vincent), sous-lieutenant, artillerie.
Deque (Paul-Germain-Guy), sous-lieutenant, A. B. C.
Dubie (Michel-François-Joseph), sous-lieutenant, transmissions.
Gonde (Gilbert-Aristide-Georges), sous-lieutenant, génie.
Lallemang (Pierre-Henri), sous-lieutenant, A. B. C.
Le Gouill (Roger-Emile-Henri), sous-lieutenant, artillerie.
Lemée (Pierre-Emile-François), sous-lieutenant, artillerie.
Marion (Jean-Claude-Edouard-Gustave), sous-lieutenant, infanterie.
Spiral (Claude-Jean-Henri), sous-lieutenant, infanterie.

Maroc.

MM.

Renault (Pierre-Marcel-Joseph), capitaine, infanterie.
Portet (André-Roger-Gaston), lieutenant, infanterie.
Vilar (Bernard-René), lieutenant, infanterie.
Besson (Robert-Hippolyte-Raymond-Armand), sous-lieutenant, artillerie.

Allemagne.

MM.

Jarrier (Stéphane-Paul-Joseph-Georges), capitaine, infanterie.
Chaplais (Michel-Auguste-Jean-Baptiste), lieutenant, infanterie.
Desplanque (Guy), lieutenant, infanterie.

NOTA. — Les épreuves orales auront lieu à Paris, au quartier de la garde républicaine de Paris, 12, boulevard Henri-IV (Ie), à une date qui sera fixée ultérieurement.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Commissions administratives paritaires centrales et locales des services du Trésor.

Le ministre des finances,

Vu les articles 20, 21 et 22 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;
Vu l'arrêté du 23 mai 1958 portant institution des commissions administratives paritaires dans les services du Trésor;
Vu les propositions du directeur de la comptabilité publique;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires centrales nos 4, 5, 6, 10, 11, et aux commissions administratives paritaires locales nos 1 et 4 des services du Trésor, est fixée au 9 juillet 1958.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1958.

ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances,

Vu les articles 20, 21 et 22 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'article 7 modifié du décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;
Vu l'arrêté interministériel du 23 mai 1958 portant institution de commissions administratives dans les services du Trésor;
Vu les propositions du directeur de la comptabilité publique;
Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, à compter de l'entrée en fonctions des membres des commissions administratives paritaires désignés à la suite des élections du 9 juillet 1958 au mandat des membres des anciennes commissions administratives paritaires centrales nos 4, 5, 6, 7, 12, 13, et des anciennes commissions administratives paritaires locales nos 1 et 4 des services du Trésor désignés à la suite des élections des 7 mars et 21 mai 1956.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1958.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création de cours professionnels municipaux à Aire-sur-l'Adour (Landes) et institution d'une commission locale professionnelle.

Par arrêté en date du 15 avril 1958, la création de cours professionnels municipaux et l'institution d'une commission locale professionnelle ont été reconnues nécessaires dans la commune d'Aire-sur-l'Adour (Landes).

Nombre de postes mis au concours, en application de l'arrêté du 22 mars 1958 fixant de nouvelles dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré des facultés des sciences pour l'année scolaire 1957-1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 57-236 du 27 février 1957 concernant le recrutement des professeurs des lycées, collèges classiques et modernes et écoles normales primaires et des professeurs des disciplines littéraires et scientifiques des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques;

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant la durée des études dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré;

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré;

Vu l'arrêté du 5 décembre 1957 fixant le nombre de postes mis au concours en application de l'arrêté du 28 novembre 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1957-1958;

Vu l'arrêté du 22 mars 1958 fixant de nouvelles dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré des facultés des sciences pour l'année scolaire 1957-1958,

Arrête:

Art. 1er. — Le nombre de postes d'élèves professeurs mis au concours en application de l'arrêté du 22 mars 1958 susvisé est fixé, pour chaque faculté des sciences et pour chacune des disciplines, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 avril 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

ANNEXE

A L'ARRÊTÉ DU 29 AVRIL 1958 FIXANT LE NOMBRE DE POSTES MIS AU CONCOURS EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 22 MARS 1958 FIXANT DE NOUVELLES DISPOSITIONS TRANSITOIRES CONCERNANT LE RECRUTEMENT DES ÉLÈVES PROFESSEURS DES INSTITUTS DE PRÉPARATION AUX ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ DES FACULTÉS DES SCIENCES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1957-1958

Facultés des sciences.

ACADÉMIE	MATHÉMATIQUES	SCIENCES PHYSIQUES
Paris	53	44
Aix	40	27
Alger	4	2
Besançon	2	1
Bordeaux	4	12
Caen	24	8
Clermont	14	12
Dijon	3	6
Grenoble	7	9
Lille	14	16
Lyon	29	6
Montpellier	25	13
Nancy	2	4
Poitiers	12	10
Rennes	49	35
Strasbourg	9	11
Toulouse	28	27

Administration académique.

Par arrêté en date du 28 février 1958, M. Miaihe (Armand), rédacteur de l'administration académique, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services à compter du 1er mars 1958.

Par arrêté en date du 23 avril 1958, Mlle Girard (Jane), rédactrice de l'administration académique, promue au grade de secrétaire, est reclassée, à compter du 1er septembre 1957, date de son installation, au 5e échelon de son nouveau grade (indice 315), sans report d'ancienneté. Le présent arrêté prend effet financier à compter du 1er septembre 1957.

Par arrêté en date du 29 avril 1958, la démission de M. Blanchard (Elie), rédacteur de l'administration académique à l'inspection académique de l'Isère, est acceptée à compter du 15 avril 1958.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Prenant (André), professeur agrégé de géographie, assistant à la faculté des lettres de Paris, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1956, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Nouschi (André), professeur agrégé d'histoire au lycée Gautier, à Alger, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1956, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Dubois (Henri), professeur agrégé d'histoire au lycée Chaptal, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mars 1958, M. Galibert (Gérard), professeur agrégé de géographie, assistant à la faculté des lettres de Toulouse, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Fel (André), professeur agrégé de géographie, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1956, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Fleuriot (Jean), professeur agrégé d'histoire, précédemment au lycée Claude-Bernard, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Par arrêté du 13 mai 1958, M. Heurgon (Marc), professeur agrégé d'histoire au lycée E.-F.-Gautier, à Alger, est placé en position de détachement auprès du directeur général du centre national de la recherche scientifique pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, en vue d'exercer des fonctions de chercheur.

Listes de candidats admissibles au concours d'agrégation de médecine et de pharmacie.

SECTION ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Par arrêté du 5 juin 1958, sont déclarés admissibles aux épreuves du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie:

MM. Batzenschlager, Biraben, Bouissou, Mme Godefroy-Vandeville, MM. Levillain, Loubet, Mignot, Netik, Orcel, Pages, Paillas, Richir.

SECTION HÉMATOLOGIE

Par arrêté du 6 juin 1958, sont déclarés admissibles aux épreuves du concours d'agrégation de médecine et de pharmacie:

MM. Bilski-Pasquier, Dausset, Ducos, Duhamel, Goudemand, Izarn, Malinvaud, Mme Mayer, MM. Mayer, Messerchmitt.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Délégations de signature.

Le ministre des finances, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par intérim,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 29 juillet 1953 relatif aux attributions de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale);

Vu le décret du 1er juin 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 3 juin 1958 chargeant le ministre des finances de l'intérim du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1957 portant délégation de signature au secrétaire général à l'aviation civile et commerciale;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1957 portant délégation de signature aux hauts fonctionnaires du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale;

Vu l'arrêté du 27 mai 1958 confirmant les délégations de signature accordées par les arrêtés du 15 novembre 1957 susvisés,

Arrête.

Art. 1er. — Sont renouvelées, dans les mêmes conditions, les délégations de signature accordées par les arrêtés susvisés du 15 novembre 1957 et confirmées par les arrêtés susvisés du 27 mai 1958.

MM.

Moroni (Paul), secrétaire général à l'aviation civile et commerciale.

Mazerolles (Adrien), directeur de l'administration générale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale

Coffinier (Marcel), directeur adjoint à la direction de l'administration générale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Le Borgne (Jacques), sous-directeur à la direction de l'administration générale.

Rondepierre (Jean), administrateur civil à la direction de l'administration générale.

Desmarets (Jacques), conseiller référendaire à la cour des comptes, directeur des transports aériens au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Mme Usquin (Marguerite), directeur adjoint à la direction des transports aériens.

De Lagarde (Jean), ingénieur militaire en chef de l'air à la direction des transports aériens.

Mouchez (Robert), directeur de la navigation aérienne au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Bulin (René), ingénieur militaire en chef de l'air, adjoint au directeur de la navigation aérienne.

Florisoone (Alexandre), ingénieur en chef de la navigation aérienne à la direction de la navigation aérienne.

Meunier (Georges), directeur des bases aériennes au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Darnault (Paul), ingénieur général des travaux publics de la France d'outre-mer, adjoint au directeur des bases aériennes.

Duffaud (Léon), sous-directeur à la direction des bases aériennes.

Viaut (André), directeur de la météorologie nationale au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Trochon (Robert), inspecteur général de la météorologie, adjoint au directeur de la météorologie nationale.

Agesilas (Marcel), chef du service de la formation aéronautique et des sports aériens au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Fichet (Pierre), administrateur civil au service de la formation aéronautique et des sports aériens.

Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 juin 1958.

Le ministre des finances, ministre des travaux publics, des transports et du tourisme par intérim,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nomination du secrétaire général par intérim de la mission d'aménagement régional de la Guinée.

Par arrêté du 29 mai 1958, M. Girardet (Jacques), administrateur en chef, 3e échelon, de la France d'outre-mer, correspondant permanent à Paris de la mission d'aménagement régional de la Guinée, est nommé secrétaire général par intérim de la mission d'aménagement régional de la Guinée pour la durée de l'absence de M. Masson (Paul), secrétaire général titulaire, placé en position de mission à Paris.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Administration centrale.

TABLEAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION CENTRALE

Année 1955.

2e classe.

1 Mme Bougette, à compter du 23 février.
2 MM. Warasse (en service détaché), à compter du 23 février.
3 Fayet (en service détaché), à compter du 8 décembre.
4 Randon.
5 Beaugrand.
6 Suraud, à compter du 9 avril.

Année 1956.

2e classe.

1 Mmes de Bouard.
2 Philbert, à compter du 12 janvier.
3 MM. Mercier, à compter du 28 novembre.
4 Le Moal, à compter du 16 mars.
5 Mme Rosier, à compter du 16 mars.
6 Lachaud.
7 M. Saint-Jean.
8 Mme Vivier, à compter du 22 juillet.
9 M. Haton, à compter du 1er juin.
10 Mme Suraud, à compter du 22 juillet.
11 M. Guimiot, à compter du 3 mai.
12 Mlle Perretout.
13 Mme Guionnet, à compter du 16 mars
14 Mlle Gattier.
15 M. Mosbach.
16 Mlle Huste.

Année 1957.

1re classe.

Mlle Picquenard.

2e classe.

1 MM. Lefèvre.
2 Pouyssegur.
3 Mme Mabit.
4 Mlle Morival.
5 Mmes Delamarre.
6 Roy.
7 Mmes Foucher.
8 Durget.
9 Mlle Tafoul.

PROMOTIONS

Par arrêté du 5 juin 1958, les attachés d'administration centrale de 3e classe, dont les noms suivent, ont été nommés attachés d'administration centrale de 2e classe, 1er échelon, à compter de la date indiquée en regard de leur nom:

Mme Bougette, à compter du 23 février 1955.
MM. Warasse, à compter du 23 février 1955 (en service détaché).
Fayet, à compter du 8 décembre 1955 (en service détaché).
Randon, à compter du 1er janvier 1955.
Beaugrand, à compter du 1er janvier 1955.
Suraud, à compter du 9 avril 1955.

Par arrêté du 5 juin 1958, les attachés d'administration centrale de 3e classe, dont les noms suivent, ont été nommés attachés d'administration centrale de 2e classe, 1er échelon, à compter de la date indiquée en regard de leur nom:

Mmes de Bouard, à compter du 1er janvier 1956.
Philbert, à compter du 12 janvier 1956.
MM. Mercier, à compter du 28 novembre 1956.
Le Moal, à compter du 16 mars 1956.
Mmes Rosier, à compter du 16 mars 1956.
Lachaud, à compter du 1er janvier 1956.
M. Saint-Jean, à compter du 1er janvier 1956.
Mme Vivier, à compter du 22 juillet 1956.
M. Haton, à compter du 1er juin 1956.
Mme Suraud, à compter du 22 juillet 1956.
M. Guimiot, à compter du 3 mai 1956.
Mlle Perretout, à compter du 1er janvier 1956.

Mme Guionnet, à compter du 16 mars 1956.
Mlle Gattier, à compter du 1er janvier 1956.
M. Mosbach, à compter du 1er janvier 1956.
Mlle Huste, à compter du 1er janvier 1956.

Par arrêté du 5 juin 1958, Mlle Picquenard, attaché d'administration centrale de 2e classe, a été nommée attaché d'administration centrale de 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1957.

Par arrêté du 5 juin 1958, les attachés d'administration centrale de 3e classe, dont les noms suivent, ont été nommés attachés d'administration centrale de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1957:

MM. Lefèvre.
Pouyssegur,
Mme Mabit.
Mlle Morival.
Mmes Delamarre.
Roy.
Mmes Foucher.
Durget.
Mlle Tatout.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Projets de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêtés en date du 7 mai 1958, pris en application de l'article 71 du code de l'urbanisme et de l'habitation, les modifications aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes de Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Petite-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer et Malo-les-Bains (Nord) sont ordonnées.

Les projets d'aménagement modifiés seront instruits et approuvés dans les conditions fixées au titre III du livre Ier du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux des prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté en date du 27 mai 1958, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires sont, pour le département de l'Aveyron, affectés du coefficient de base 20,60 (vingt, six dixièmes) établi en valeur décembre 1957.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de janvier 1958 et des mois suivants.

Le coefficient du mois de décembre 1957 visé ci-dessus sera, pour l'évaluation des créances immobilières de dommages de guerre, applicable à compter du 1er janvier 1958.

Jusqu'au 31 décembre 1957, le coefficient d'adaptation départemental fixé par l'arrêté du 4 juin 1957 restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux annexés à l'arrêté du 4er mars 1949 sont modifiés comme suit, à compter du 1er janvier 1958:

MONTANT DES TRAVAUX en valeur Seine 1939.	COEFFICIENTS D'IMPORTANCE de travaux.
De 0 à 2 millions.....	1,00
De 2 à 5 millions.....	0,98
Au-dessus de 5 millions.....	0,95

Par arrêté en date du 27 mai 1958, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires sont, pour le département des Côtes-du-Nord, affectés du coefficient de base 21,80 (vingt et un, huit dixièmes) établi en valeur décembre 1957.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de janvier 1958 et des mois suivants.

Le coefficient du mois de décembre 1957 visé ci-dessus sera, pour l'évaluation des créances immobilières de dommages de guerre, applicable à compter du 1er janvier 1958.

Jusqu'au 31 décembre 1957, le coefficient d'adaptation départemental fixé par l'arrêté du 19 juillet 1957 restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 19 septembre 1952 restent inchangés.

Par arrêté en date du 27 mai 1958, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires sont, pour le département de l'Aube, affectés du coefficient de base 21,60 (vingt et un, six dixièmes) établi en valeur décembre 1957.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de janvier 1958 et des mois suivants.

Le coefficient du mois de décembre 1957 visé ci-dessus sera, pour l'évaluation des créances immobilières de dommages de guerre, applicable à compter du 1er janvier 1958.

Jusqu'au 31 décembre 1957, le coefficient d'adaptation départemental fixé par l'arrêté du 25 mars 1957 restera en vigueur.

Les coefficients d'importance de travaux fixés par l'arrêté du 13 mars 1954 restent inchangés.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 13 mai 1958, M. Tesnier (Jean), ingénieur titulaire de 1re classe (1e échelon), atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 26 juin 1958.

Par arrêté en date du 13 mai 1958, M. Plume (Alexandre), aide-commis temporaire, est nommé à l'emploi d'aide-commis du corps des agents de bureau titulaires des services extérieurs et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1955.

L'intéressé est reclassé en qualité d'agent de bureau titulaire (catégorie D, échelle de rémunération n° 3) à compter du 1er octobre 1956.

Par arrêté du 30 mai 1958, M. Chalret du Rieu (Henri), ingénieur principal titulaire de 1re classe (3e échelon) des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, placé en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 1955, en vue d'exercer les fonctions de chef du service technique de la Société d'économie mixte pour la construction de logements économiques, est maintenu dans la même position pour une seconde période de trois années, à compter du 1er juillet 1958.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Homologation d'appareils correcteurs de la surdité.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'arrêté interministériel du 10 juin 1955 relatif aux dispositions concernant les éléments et les caractéristiques de fabrication des appareils électroniques correcteurs de la surdité applicables pour les collectivités publiques et les administrations hospitalières métropolitaines, d'outre-mer, civiles et militaires;

Vu l'avis de la commission nationale consultative d'agrément siégeant auprès du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu l'avis de la commission interministérielle de normalisation du matériel médico-chirurgical et électro-chirurgical,

Arrête:

Art. 1er. — Il est procédé à l'homologation, sous les numéros ci-après, des prototypes d'appareils ci-dessous désignés, dont les caractéristiques techniques répondent aux conditions déterminées par l'article 2 de l'arrêté interministériel du 10 juin 1955 précité:

CONSTRUCTEURS ou importateurs.	DÉSIGNATION de l'appareil.	TYPE de l'appareil.	NUMÉRO d'homologation.
Société française d'acoustique médicale, 3, rue du Cirque, Paris (8e).	Appareil Acoustion, GA 125.	Appareil à transistors.	103 - 58
	Appareil Acousticon, type GA 125 AVC.	Appareil à transistors.	104 - 58
Centre audiométrique franco-américain, 35, cité d'Antin, Paris.	Appareil Worldson, type T. 58 AS.	Appareil à transistors.	105 - 58
Etablissements Pirma, 8, impasse des Carrières, Monte-Carlo.	Appareil Pirma, type F.	Appareil à transistors.	106 - 58
Etablissements Ofigem, 7, rue du Hanovre, Paris.	Appareil Gem, type 82 T.	Appareil à transistors.	107 - 58

Art. 2. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 mai 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du service central de la pharmacie,
JEAN VOLCKRINGER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 13 juin 1958, à dix heures (local de la commission des finances):

Audition de M. Antoine Pinay, ministre des finances, des affaires économiques et du plan, sur la situation économique et financière.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 2 juin 1958.*
(*Journal officiel* du 3 juin 1958.)

Dans le scrutin (n° 1000) sur l'amendement n° 2 présenté par M. Apithy à l'article unique du projet de loi relatif à la revision constitutionnelle (nouvelle rédaction de l'article 90 de la Constitution):

M. Masson (Jean) porté comme ayant voté « pour » déclare avoir voulu « s'abstenir ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Groupes politiques.

M. Francis Le Basser a été nommé président du groupe des républicains sociaux.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Affaires financières.

Séance du jeudi 5 juin 1958.

Présents: MM. Antonini, Cazelles, Chiarasini, Cornet, David-Darnac, Léger, Schleiter, Schmitt (Robert).

Suppléants: M. Antonini de M. Avinin, M. Cazelles de M. Bernier, M. Chiarasini de M. Peretti, M. Cornet de M. Gay, M. David-Darnac de M. Frédet, M. Robert Schmitt de Mme Lefaucheux.

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le vendredi 13 juin 1958, à dix heures (local C 14), palais de l'Union française:

I. — Organisation des travaux de la commission pendant les vacances parlementaires.

II. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 11 juin 1958, à quinze heures (local n° C 14), palais de l'Union française:

I. — Troisième plan quadriennal du Dahomey. — Exposé de M. Iba Zizen.

II. — Plans décennaux du Dahomey, de la Haute-Volta et du Niger. — Suite à donner aux critiques présentées. — Exposé de M. Jacobson.

III. — Plan de l'Algérie; tranche 1958-1959. — Echange de vues.

IV. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 11 juin 1958, à dix-sept heures (local n° C 21), palais de l'Union française:

I. — Missions d'information en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. Désignation éventuelle de nouveaux membres.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition (n° 190, session 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi rendant, pour les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, le président du conseil de gouvernement responsable du maintien de l'ordre public dans l'intérieur du territoire;

b) La proposition (n° 191, session 1957-1958) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi rendant, à Madagascar, le président du conseil de gouvernement et les présidents des conseils de province responsables du maintien de l'ordre public;

c) La demande d'avis (n° 200, session 1957-1958) sur la proposition de loi portant augmentation du nombre des députés représentant les territoires d'outre-mer de l'Union française;

d) La demande d'avis (n° 201, session 1957-1958) sur la proposition de loi relative à la formation des assemblées territoriales d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour de la séance plénière du 10 juin 1958.

1. — Compte rendu des opérations des recettes et des dépenses du Conseil économique pour l'exercice 1957, présenté par M. Malterre, questeur, au nom du bureau.

2. — Problème de l'expansion économique dans les perspectives du Marché commun et des échanges extérieurs.
Rapport et projet d'avis présentés par M. Philip au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

3. — Etude sur les principes directeurs d'une réforme des budgets départementaux et communaux.
Rapport et projet d'avis présentés par M. Malterre au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

4. — Etude du problème de l'économie des corps gras dans les pays de la zone franc.
Rapport et projet d'avis présentés par M. Mayolle au nom de la commission commune pour l'étude des corps gras d'origine animale et végétale.

5. — Questions diverses.

Convocations de commissions.

Mardi 10 juin 1958.

Vingt heures trente.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Problème d'ensemble des prestations familiales: discussion et adoption du projet d'avis présenté par M. Vinot (2e lecture).

Mercredi 11 juin 1958.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Examen pour avis du rapport et du projet d'avis de M. Charvet sur la place du logement dans le revenu national.

Neuf heures quarante-cinq.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Problème de la liaison ville-banlieue: examen d'un avant-projet de plan établi par M. Vandenbussche, rapporteur.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude de la politique du crédit: examen du projet d'avis établi par M. Babau.

Dix heures quinze.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Conséquences économiques et sociales de l'automation: examen et adoption du rapport et du projet d'avis présentés par M. Liénart.

Dix heures quinze.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Etude relative aux halles centrales de Paris et à la commercialisation des produits alimentaires périssables: délibération sur le programme de travail à fixer en vue de la poursuite de l'étude.

Jeudi 12 *juin* 1958.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Etude des aspects techniques et économiques de l'automation:

Examen d'un projet de note présenté par M. Wolff, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales;

Echange de vues sur le troisième plan de modernisation et d'équipement.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Examen du début de l'avant-projet de rapport de conjoncture de l'Afrique noire (fascicule 1: Situation sociale), présenté par M. Lawrence.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Adoption définitive des conclusions de la commission en ce qui concerne la partie agricole du troisième plan de modernisation et d'équipement.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique au premier semestre 1958: discussion générale et examen de l'orientation du projet d'avis.

Vendredi 13 *juin* 1958.

Seize heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Examen du projet de rapport de M. Houist sur la politique générale du logement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de biens essentiels.

(Contingents globaux.)

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 mars 1958:

Page 2770, titre Ier, Produits à importer par groupements ou organismes assimilés, Numéro de code 105:

Colonne Numéros du tarif douanier, ajouter le numéro: « 15-07 Aa ».

Colonne Désignation des produits, ajouter: « Huile de lin ».

Page 2771, titre III, Produits à importer sous licences examinées au fur et à mesure de leur présentation, Numéro de code 109:

Colonne Numéros du tarif douanier, ajouter le numéro: « 15-07 A ex b ».

Colonne Désignation des produits, ajouter: « Huile de Tung ».

Même page, numéros de code 133/134:

Colonne Numéros du tarif douanier, au lieu de: « 23-04 », lire: « 23-04 C et E ».

Page 2773, numéro de code 313:

Colonne Numéros du tarif douanier, ajouter le numéro: « 39-03 G ».

Colonne, Désignation des produits, ajouter: « Fibre vulcanisée ».

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros, aux Halles centrales de Paris.

Longe avec travers:		
Vendredi 6 juin 1958	510 F	le kilogramme.
Vendredi 30 mai 1958	545	—
Moyenne arithmétique des cours moyens (L)	527,50	—
Jambon cru: vendredi 6 juin 1958	490	—

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Brignoles (Var).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Brignoles aura lieu les 3 et 4 juillet 1958 à la préfecture du Var, à Draguignan.

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques et titulaires du diplôme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du diplôme du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats indiqués ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt-cinq ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1958, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 12 juin 1958 à la direction de la population et de l'aide sociale du Var, à Draguignan, qui adressera aux personnes en faisant la demande toutes indications concernant la liste des pièces à fournir et le programme des épreuves.

Avis de vacance du poste d'économe de l'hôpital-hospice de Menton (Alpes-Maritimes).

Est actuellement vacant le poste d'économe de l'hôpital-hospice de Menton (Alpes-Maritimes), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature à ce poste les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de 200 lits.

Les demandes devront être adressées dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, à la direction de l'hôpital-hospice de Menton.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 2 et 3 juillet 1958 au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 20 juin 1958 à la direction du centre hospitalier de Pau, 10, cours Bosquet, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la dix-neuvième semaine (du 10 mai au 16 mai 1958).** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1958 — Recettes évaluées.	1957 — Recettes comptables.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue.	1958 — Pourcentage	1957 — En valeur absolue.	1957 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	2.612.160	2.273.946	338.214	14,9	»	»
Bagages	39.800	39.110	690	1,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	415.930	413.239	2.691	0,7	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	6.441.670	6.697.331	»	»	255.661	3,8
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	9.509.560	9.423.626	85.934	0,9	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 16 mai 1958.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 mars 1958.	RECETTES évaluées du 1er avril au 16 mai 1958.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 16 mai 1958.	RECETTES comptables du 1er janvier au 16 mai 1957.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1958 — En valeur absolue.	1958 — Pourcentage.	1957 — En valeur absolue.	1957 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	28.893.190	16.808.490	45.701.680	43.471.545	2.230.135	5,1	»	»
Bagages	453.529	277.030	730.559	792.665	»	»	62.106	7,8
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg..	5.293.602	2.705.610	7.999.212	7.387.742	611.470	8,3	»	»
Marchandises (détail et wagons).....	88.060.820	42.301.800	130.362.620	118.200.953	12.161.667	10,3	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français.....	122.701.141	62.092.930	184.794.071	169.852.905	14.941.166	8,8	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 juin 1958.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 6 juin 1958.	
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 .(2)	.....	.....	350 ..	.....	56 325	Italie	100 lire	56 008	55 59	56 43	56 315	56 30
363 35	Canada	1 $ Can	.....	.....	.....	363 90	363 70	4911 50	Norvège.....	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4912 ..	4911 ..
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.....	.....	165 50	.....	9277 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9279 80	9278 ..	9277 ..
2790 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.....	.....	.....	.....	6794 ..	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6794 50	6793 ..
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.....	8034 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8035 50	8033 ..
1355 50	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 ..	1355 50	1226 50	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	.....
705 10	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	705 05	704 90	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.....
5080 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5080 50	5080 ..	116 70	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	117 60	.....	.....
982 70	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	982 95	982 75								

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200

Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 500

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger
(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société anonyme pour l'Equipement électrique des Véhicules

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 624.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 26, RUE GUYNEMER, ISSY-LES-MOULINEAUX (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 14109.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 290 obligations amorties au dixième tirage au sort du 27 mai 1958 formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er juillet 1958. Ces obligations sont remboursables à 2.000 F ;

2° Des séries sorties aux tirages antérieurs et parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
61 à 70	57	1.311 à 1.320	58	2.701 à 2.710	58
141 à 150	58	1.321 à 1.330	54	2.711 à 2.720	58
181 à 190	58	1.341 à 1.350	57	2.921 à 2.930	57
301 à 310	53	1.391 à 1.400	58	3.271 à 3.280	57
311 à 320	58	1.511 à 1.516	58	3.281 à 3.290	58
321 à 330	58	1.531 à 1.540	57	3.321 à 3.330	57
341 à 350	57	1.651 à 1.659	58	3.351 à 3.360	58
351 à 360	54	1.671 à 1.680	58	3.371 à 3.380	57
451 à 460	58	1.761 à 1.770	56	3.511 à 3.520	57
491 à 500	58	1.861 à 1.870	57	3.581 à 3.590	56
521 à 530	57	1.871 à 1.880	58	3.631 à 3.640	57
661 à 670	58	2.011 à 2.020	58	3.681 à 3.690	57
671 à 680	55	2.051 à 2.060	58	3.731 à 3.740	58
761 à 770	57	2.081 à 2.090	58	3.791 à 3.800	58
811 à 820	58	2.091 à 2.100	57	3.951 à 3.960	57
891 à 900	53	2.151 à 2.160	58	4.181 à 4.190	58
921 à 930	58	2.191 à 2.200	58	4.401 à 4.410	57
1.081 à 1.090	56	2.221 à 2.230	56	4.451 à 4.460	58
1.091 à 1.100	51	2.251 à 2.260	58	4.471 à 4.480	57
1.101 à 1.110	58	2.381 à 2.390	58	4.591 à 4.600	58
1.131 à 1.140	55	2.411 à 2.420	58	4.741 à 4.750	58
1.141 à 1.150	58	2.421 à 2.430	57	4.751 à 4.760	52
1.191 à 1.200	58	2.451 à 2.460	58	4.761 à 4.770	54
1.251 à 1.260	56	2.511 à 2.520	58	4.811 à 4.820	58
1.261 à 1.270	58	2.611 à 2.620	58	4.891 à 4.900	58
1.281 à 1.290	58	2.681 à 2.690	57	4.961 à 4.970	58

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Mayer (Charles), né le 1er janvier 1898 à Paris, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 36, rue Charles-Laffitte, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler Mayen.

M. Mayer (Jean-Pierre), né le 23 décembre 1930 à Paris, demeurant à Neuilly-sur-Seine, 36, rue Charles-Laffitte, agissant tant en son nom qu'en celui de son enfant mineur Guy, né à Casablanca le 28 janvier 1956, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler Mayen et d'adjoindre à ce nom celui de : de La Boulaye.

Mme Spillebout (Annie), née Collin, précédemment veuve Benguigui, demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), 7 *a*, rue Stoeber, et née le 28 août 1916 à Baugé (Maine-et-Loire), et M. Spillebout (Gabriel), demeurant à la même adresse et né le 9 juin 1916 au Touvet (Isère), agissant en qualité de tutrice et de cotuteur, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique du mineur Benguigui (René-David-Paul), né le 28 avril 1950 à Paris (15e), leur fils et pupille, celui de Spillebout.

M. Benazza (Abdallah), né à Tiberkanine, commune mixte du Cheliff (Algérie), le 26 mai 1919, demeurant à Stiring-Wendel (Moselle), 3, square Maire-Lang, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs, et tout particulièrement au nom de sa fille Benazza (Solange), née le 17 novembre 1957 à Forbach (Moselle), soit postérieurement à la publication initiale, renouvelle sa requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom de Benazza celui de Benat, et à son prénom d'Abdallah celui de François.

CONCESSIONS DIVERSES

Ministère de l'industrie et du commerce.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par une pétition en date du 11 mars 1958, complétée les 5 et 20 mai 1958, la Société pétrolière de recherches dans la région parisienne (PETROREP), société anonyme ayant son siège social à Paris (8e), 8, rue de Berri, sollicite l'octroi, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Cette demande fait partiellement concurrence à une demande, également en date du 11 mars 1958, présentée par la Compagnie française des pétroles (Normandie) et ayant fait l'objet d'un avis au public dans le *Journal officiel* du 26 avril 1958.

Le périmètre du permis sollicité renferme une étendue superficiaire de 2.737 kilomètres carrés environ.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 16 juin au 15 juillet 1958 inclus.

Un exemplaire de la demande avec ses annexes, y compris un extrait de carte au 1/200.000 portant les limites du périmètre, seront déposés dans les préfectures de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise, où le public pourra en prendre connaissance, pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables, de dix heures à midi et de quatorze heures à seize heures, sauf le samedi après-midi.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet dans chaque préfecture intéressée, soit adressées par lettre recommandée à chaque préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions (compte tenu des réserves qui s'appliquent à la portion du permis intéressant la demande de la Compagnie française des pétroles [Normandie]) devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 15 juillet 1958.

Les demandes en concurrence (compte tenu des réserves qui précèdent), constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 30 juillet 1958, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e) :

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la société Petrorep par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à défaut, le récépissé du dépôt, accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé:

Si l'opposition ou la concurrence porte sur un seul département: au préfet du département intéressé;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements: au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

En outre, les demandes en concurrence formulées avant le 20 juin 1958, qui seraient également en concurrence avec la demande de la Compagnie française des pétroles (Normandie) (cf. *Journal officiel* du 26 avril 1958), devront être notifiées par leurs auteurs à cette compagnie dans les conditions indiquées plus haut.

Secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Avis relatif à des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 mai 1958: page 5177, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de: « Seine-et-Marne », lire: « Seine-Maritime ».

(Le reste sans changement.)

AVIS DIVERS

LES USINES DE MELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765.600.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: SAINT-LEGER-LES-MELLE (DEUX-SÈVRES)

R. C.: Melle n° 55-B 5.

Obligations 5 1/2 0/0 1929 de 1.000 F.

MM. les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 1929 de la société Les Usines de Melle sont informés que pour l'amortissement fixé au 25 août 1958, il ne sera pas procédé à un tirage au sort.

En conséquence, toutes les obligations non amorties aux tirages antérieurs seront remboursées à partir du 25 août 1958 au taux de 1.000 F net, aux guichets du Crédit lyonnais, à Paris, 19, boulevard des Italiens, ainsi que dans ses sièges et agences en France.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

5 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Marnia. **Œuvres sociales de la circonscription de sécurité publique, à Marnia.** But: resserrer les liens de solidarité entre les membres du personnel de la circonscription et renforcer leur esprit de corps; occuper leurs loisirs en développant leur culture générale, intellectuelle et artistique; aider les organismes d'ordre sportif, culturel et philanthropique qui peuvent être créés dans la police. Siège social: commissariat de police, 15, rue Carnot, Marnia (département de Tlemcen).

7 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. **Judo-Club de Montoire.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, de la self-défense, du close-combat et de l'éducation physique. Siège social: chez M. Bind (Pierre), 26, rue Saint-Laurent, Montoire (Loir-et-Cher).

7 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association générale des étudiants de la Martinique.** But: regrouper tous les étudiants martiniquais et défendre leurs intérêts. Siège social: 81, boulevard de Charonne, Paris.

7 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Gers. **Comité des fêtes de Castillon-Debats.** But: organisation des fêtes et soirées récréatives. Siège social: mairie de Castillon-Debats.

13 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Maison-Blanche. **Association sportive Corso.** But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie du Corso (département d'Alger).

14 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Comité du festival.** But: organiser des manifestations artistiques touchant spécialement le théâtre et le music-hall, contribuer par ces manifestations au développement économique et artistique de la ville d'Apt et agir en collaboration avec toutes les sociétés et groupements locaux, et spécialement avec le syndicat d'initiative et le comité des fêtes de la ville d'Apt « La Mascarade ». Siège social: mairie d'Apt (Vaucluse).

14 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Entraide protestante.** But: secours pour maladies. Siège social: 84, avenue Niel, Paris.

15 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Association amicale des parents d'élèves.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: salle municipale de Lorignac (Charente-Maritime).

16 mai 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Union des jeunesses communistes de France** (fédération du Loiret). But: rassembler en son sein tous les jeunes Français désirant participer à ses activités pour la défense des droits des jeunes et l'organisation de leurs loisirs. Siège social: 5, rue du Réservoir, Orléans.

17 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Société de tir **La Moderne.** But: entraînement pour le tir. Siège social: café Lesur, rue Jean-Jaurès, Marles-les-Mines (Pas-de-Calais).

17 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Sporting-Club de la Forêt.** But: pratique de différents sports. Siège social: bar des Chasseurs, à la Forêt, Eysines.

17 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. **Amicale des côtes de Recoin.** But: développer l'union et les sentiments de camaraderie entre les jeunes. Siège social: café Central, la Batie-Divisin (Isère).

19 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Amicale des chasseurs de Dampierre et de Maincourt.** But: organiser le droit de chasse sur les terrains concédés à la société dans les communes de Dampierre et de Maincourt, poursuivre le repeuplement du gibier et réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Dampierre (Seine-et-Oise).

19 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association des parents d'élèves des lycées de Pau.** But: défense des intérêts matériels, moraux et intellectuels des élèves. Siège social: maison Dorée, 9, rue Latapie, Pau.

22 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Association laïque des familles de Fort-de-France.** But: défense des intérêts des familles de Fort-de-France. Siège social: maison des syndicats, Desclieux, Fort-de-France.

23 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour l'amélioration du logement des vieillards de la région parisienne.** But: aider les vieillards dans la remise en état de leur logement. Siège social: 7, rue Jeanne-d'Arc, Issy-les-Moulineaux.

23 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Groupement des parents catholiques des élèves de l'annexe du lycée J.-B.-Corot, à Orsay.** But: enseignement religieux des enfants. Siège social: 12, rue du Parc, Orsay.

27 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Martinique. **Amicale martiniquaise des anciens Français d'Afrique du Nord et de leurs amis.** But: se regrouper et s'entraider. Siège social: hôtel de l'Europe, rue de la Liberté, Fort-de-France.

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Amicale laïque de Saint-Léonard-en-Beauce.** But: organiser et favoriser l'éducation culturelle et sportive de ses adhérents. Siège social: école publique de Saint-Léonard-en-Beauce.

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **La Comédie de Toulouse.** But: décentralisation théâtrale. Siège social: 52, rue de la Concorde, Toulouse.

28 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association des donneurs de sang bénévoles du cinéma et industries annexes.** But : réunir les donneurs de sang sur le plan corporatif pour répondre à tout appel de transfusion. Siège social : 3, rue Caulaincourt, Paris.

28 mai 1953. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Office cantalien du tourisme.** But : organiser et développer l'équipement touristique du département. Siège social : chambre de commerce, Aurillac.

29 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association d'éducation populaire de l'Association culturelle ouvrière de l'Hérault.** But : réunions ouvrières dans un but de culture et de loisirs. Siège social : 14, rue Bonnard, Montpellier.

29 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Association locale des aides familiales rurales de Cruseilles.** But : aide aux familles. Siège social : chez M. Moreau (Jean), Cruseilles (Haute-Savoie).

29 mai 1958. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Groupement ouvrier du manoir de la Ville-Hellio.** But : construction en commun de leur maison personnelle. Siège social : café Desannaux, boulevard de la Tour-d'Auvergne, Saint-Brieuc.

29 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Dauphins tipasiens.** But : encourager, développer et surveiller la pratique loyale des sports sous-marins : pêche au fusil-harpon, exploration des fonds, recherches scientifiques et archéologiques, cinéma et photographie sous-marins. Siège social : foyer rural de Tipasa (département d'Alger).

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Sporting-Club des sourds-muets d'Algérie.** But : pratique de tous les sports. Siège social : chez M. Fleuriot, 1, rue Camille-Douls, Alger.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association de gestion des services sociaux de l'union départementale des associations familiales du Nord.** But : gérer les tutelles aux prestations familiales et assurer les surveillances éducatives. Siège social : siège de l'U. D. A. F., 49, rue Boucher-de-Perthes, Lille.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Pau. **Comité palo's d'hébergement à l'occasion du centenaire de Lourdes.** But : favoriser l'hébergement de pèlerins et touristes qui se trouvent sans logement à Lourdes. Siège social : mairie de Pau.

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale de la Tour-de-Gassies.** But : entraide et organisation de loisirs. Siège social : au centre de rééducation de la Tour-de-Gassies, Bruges.

30 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Amicale des anciens marins du canton de la Chambre.** But : cultiver le culte du souvenir et de l'amitié. Siège social : café-restaurant Dalix, la Chambre (Savoie).

30 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Sporting-Club lévignaçais.** But : pratique de tous les sports, plus particulièrement du football association. Siège social : Grand Café, Lévignac-sur-Save.

31 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Iles d'Or Montagne.** But : favoriser les œuvres d'éducation populaire du patronage Saint-Louis d'Hyères. Siège social : 11, cours de Strasbourg, Hyères (Var).

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association de défense du caractère résidentiel et individuel des rues Victor-Bart et de l'Ecole.** But : défense du caractère résidentiel. Siège social : rue Victor-Bart, Versailles.

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Union des étudiants du centre universitaire protestant de Montpellier.** But : grouper des étudiants ayant une même volonté d'approfondir ensemble leur foi et leur vocation pour se préparer à mieux employer au service de la cité la profession à laquelle ils se destinent. Siège social : 26, boulevard Berthelot, Montpellier.

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Union des groupements comptables de la région de Montpellier.** But : grouper les diverses associations de professionnels de la comptabilité de la région de Montpellier ayant des buts similaires et les mêmes intérêts généraux ; coordonner les activités des groupements adhérents en vue de la poursuite des objectifs communs ; recommander l'attitude commune qu'il serait utile de voir suivre par les groupements adhérents ; représenter ces groupements dans toutes les circonstances et pour toutes les questions où une action commune sera jugée nécessaire ; promouvoir la création de nouveaux groupements de professionnels de la comptabilité. Siège social : chalet des Oliviers, chemin vicinal 137, Montpellier.

2 juin 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Amicale philatélique de l'Argentière-la-Bessée.** But : favoriser et développer le goût et l'étude de la philatélie parmi les adultes et les jeunes. Siège social : mairie de l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes).

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association d'éducation populaire de la jeunesse ouvrière chrétienne de l'Hérault.** But : réunions ouvrières dans un but de culture et de loisirs. Siège social : 14, rue Bonnard, Montpellier.

2 juin 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire-Atlantique. **Fraternelle des enseignants chrétiens.** But : venir en aide aux maîtres de l'enseignement libre malades, âgés ou infirmes. Siège social : chez M. Guetteny, 3, place du Croisic, Nantes.

3 juin 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études économiques Eugène-Schueller.** But : entreprendre et favoriser les études et les recherches relatives aux problèmes économiques et fiscaux, plus particulièrement sous l'aspect de la doctrine de l'économie proportionnelle ; grouper les personnes s'y intéressant ; mettre à leur disposition les instruments de documentation et de diffusion indispensables et, le cas échéant, créer tous organismes analogues, distincts ou non, partout où besoin sera. Siège social : 39, boulevard Malesherbes, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1958 : page 5276, 2e colonne, 5e insertion, au lieu de : « Association culturelle de l'Eglise orthodoxe russe de tous les saints béatifiés en Russie », lire : **« Association cultuelle de l'Eglise orthodoxe russe de tous les saints béatifiés en Russie ».**

MODIFICATIONS

14 avril 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Sport et camping** transfère son siège social du 44, rue de Lyon, Paris, au 10, rue du Cormier, Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

7 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Paix-Egalité,** à Burbure, transfère son siège social du café Decroix chez Mme veuve Pizetti-Lecigne, rue Nationale, Burbure (Pas-de-Calais).

10 mai 1958. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. L'Amicale des élèves et anciens élèves de l'école de rééducation professionnelle des mutilés de Rennes change son titre qui devient : **Amicale des élèves de l'école de rééducation professionnelle des mutilés de Rennes.** Additif au but : subvenir matériellement ou financièrement, suivant ses possibilités, auprès des amicalistes Assistance médicale gratuite de l'école, assister les amicalistes hospitalisés à Rennes. Siège social : 11, rue Edouard-Vaillant, Rennes.

14 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Le Bureau de l'assemblée des nations captives d'Europe, à Paris,** transfère son siège social du 94, rue Saint-Lazare, Paris, au 53, avenue Montaigne, Paris.

14 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. Les Amis des nomades et chiffonniers change son titre qui devient : **L'Arche d'Annecy.** Siège social : 12, boulevard J.-Replat, Annecy.

16 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. L'Association familiale rurale de Moyenneville change son titre qui devient : **Association familiale rurale de Moyenneville et environs.** Siège social : mairie de Moyenneville (Oise).

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

21 avril 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Seine-et-Marne le 9 mai 1958.) **Aéro-Club d'Aircent.** But : formation de pilotes de tourisme et pratique des sports aériens. Association réservée aux membres des états-majors alliés Centre Europe. Siège social : camp Guynemer, Fontainebleau.

16 mai 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 27 mai 1958.) **Union internationale des associations techniques cinématographiques (U. N. I. A. T. E. C.).** But : encourager la coopération internationale dans le domaine des techniques cinématographiques. Siège social : 92, avenue des Champs-Elysées, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.